Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune d'ASSON

PLAN LOCAL D'URBANISME

3b1 – Zonage Nord au 1/7000ème

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration			26/10/07
Modification			19/12/09
Révision Simplif.			17/08/09
Révision n°1	31/08/15	11/10/18	15/10/19

Le Maire,
Marc CANTON

Dossier approuvé par le conseil municipal du 15 octobre 2019

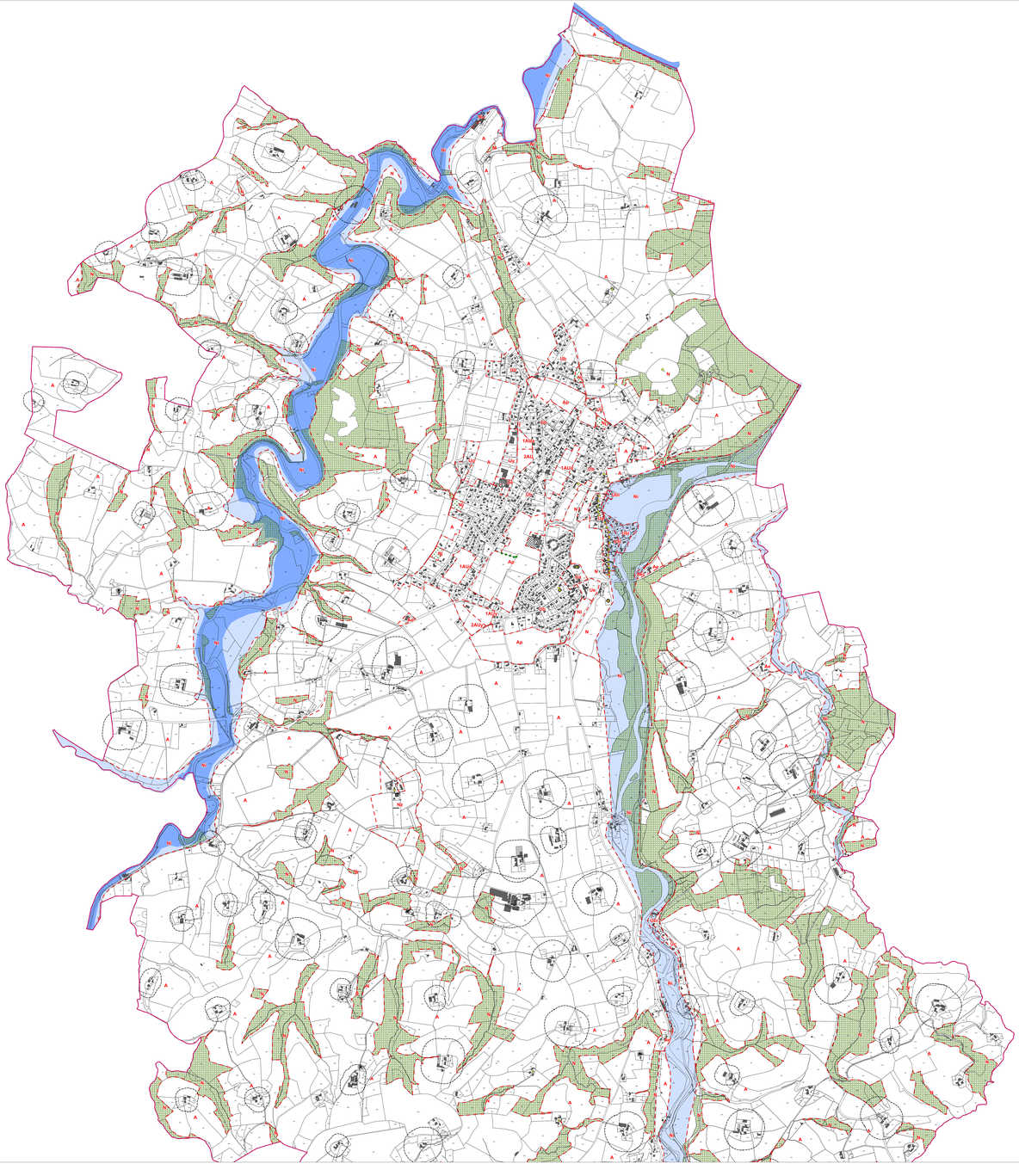

Réalisation: Aurélie Cantet
Source: Cadastre © DGFIP

Zone urbaine

- Ua – Secteur urbain historique
- Uar – Secteur urbain historique exposé au risque inondation
- Ub – Secteur d'extension urbaine en assainissement collectif
- Ubr – Secteur d'extension urbaine en assainissement collectif exposé au risque inondation
- Uc – Secteur d'extension urbaine en assainissement individuel
- Ucr – Secteur d'extension urbaine en assainissement individuel exposé au risque inondation
- Us – Secteur destiné aux équipements et services publics
- Uy – Secteur destiné aux activités économiques

Zone à urbaniser

- 1AUa – Secteur à urbaniser destinée à l'habitat
- 1AUy – Secteur à urbaniser destinée aux activités économiques
- 2AU – Secteur à urbaniser à moyen et long terme par révision du PLU

Zone agricole

- A – Secteur Agricole
- Ap – Secteur agricole à protéger en raison de son intérêt paysager
- Ae – Secteur destiné aux entreprises artisanales installées en milieu agricole
- Aer – Secteur destiné aux entreprises artisanales installées en milieu agricole exposé au risque inondation
- Aec – Secteur destiné aux activités liées directement à l'exploitation et à la production de la carrière dans un souci de diversification et de modernisation en lien direct avec le site d'exploitation

Zone naturelle

- N – Secteur naturel
- Nc – Secteur destiné à l'exploitation de carrières
- Nr – Secteur naturel exposé au risque inondation
- Nj – Secteur destiné aux activités de jardins et espaces verts urbains
- Nl – Secteur destiné aux activités de loisirs en zone naturelle
- Nlr – Secteur destiné aux activités de loisirs en zone naturelle exposé au risque inondation
- Nz – Secteur du zoo d'Asson

Autres

- Limite de zone
- Haie ou bois protégé au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection des bâtiments agricoles (RSD ou installation classée pour la protection de l'environnement - ICPE)
- Espace Boisé Classé (EBC) - article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Elément historique/culturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments en zone A pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

N° ER	Section Cadastrale	Numéros Parcelles	Superficie (approximative)	Bénéficiaire	Destination
1	AB	737 - 740	730m2	Commune	Stationnement - espace public
2	AC	435	3 925m2	Commune	Stationnement - espace public